

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 21  
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 5 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> mars 2021

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard

**ABSENTS :** M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 10/03/2021

**29. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil et Limoges Métropole pour la mise en œuvre d'un accompagnement professionnel délocalisé du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).**

Limoges Métropole, au travers du dispositif PLIE, agit dans le but de favoriser le retour à l'emploi des publics de plus de 26 ans en difficulté et a vocation à élaborer des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi, à favoriser le partenariat et la coordination des acteurs, à rapprocher les acteurs de l'insertion et de l'entreprise et à agir avec un public très en difficulté pour lequel le droit commun ne suffit plus.

A ce titre, le PLIE propose aux publics qui lui sont orientés un accompagnement individuel renforcé. Il s'adresse aux personnes qui ont des difficultés à trouver un emploi de manière autonome.

Neuf référentes de parcours en insertion professionnelle interviennent, principalement sur le territoire de Limoges. Toutefois afin de déployer l'accompagnement du PLIE sur l'ensemble des communes du territoire de la communauté urbaine, Limoges Métropole propose depuis plusieurs années qu'une référente réalise un accueil délocalisé du public dans les communes qui en font la demande à titre gracieux.

Ainsi, si une personne en difficulté de plus de 26 ans en recherche d'emploi et ne peut pas se déplacer, elle pourra être orientée vers le PLIE. Une référente de parcours se déplacera sur la commune afin de rencontrer la personne et de faire un point sur ses souhaits en matière de projet professionnel. Si la personne répond aux critères du PLIE, elle pourra être intégrée au dispositif et être suivie par une référente de parcours.

La commune devra simplement mettre à disposition de la référente de parcours un bureau avec une connexion internet. Ces entretiens pourront se dérouler dans les nouveaux locaux de la mairie, où un bureau sera disponible pour ce type de rendez-vous.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un accompagnement professionnel délocalisé du PLIE avec Limoges Métropole ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

